

Questions orales

per à la discussion de la révision de la Loi sur les banques lorsque cette dernière sera réexaminée. Elle doit être réexaminée tous les dix ans, et alors nous pourrions envisager la chose.

* * *

LE LOGEMENT

M. David Bjornson (Selkirk): Monsieur le Président, j'aimerais adresser une question au ministre d'État chargé de l'Habitation. Avant d'être élu au Parlement, j'étais dans l'industrie de la construction. J'ai encore de nombreux amis qui font toujours de la rénovation d'habitations.

Ils ne cessent de me faire part de leurs inquiétudes au sujet des conséquences de la TPS sur l'industrie de la rénovation d'habitations. Ils craignent que leurs clients ne fassent eux-mêmes leurs travaux de rénovation ou qu'ils ne les fassent faire au noir. Votre ministère a-t-il envisagé appliquer la TPS à l'industrie de la rénovation et a-t-il déterminé quelles en seraient les conséquences?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, comme vous le savez très bien, dans d'autres pays où une taxe semblable à la TPS a été imposée, par exemple, en Nouvelle-Zélande, le travail au noir ou payé comptant n'a pas augmenté. Bien au contraire, parce qu'en payant comptant on ne peut réclamer le crédit pour la TPS qui a déjà été payée. Par conséquent, il se fera probablement moins de travail au noir qu'auparavant, en particulier dans l'industrie de la rénovation d'habitations.

* * *

[Français]

LA CONDITION FÉMININE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, la ministre responsable de la Condition féminine a dit que le président du Conseil du Trésor avait annoncé le plan d'équité salariale le plus juste que nous ayons jamais vu dans ce pays.

Le Commissaire des droits de la personne n'est pas d'accord avec elle. Le Commissaire a critiqué vertement le président du Conseil du trésor pour avoir agi unilatéralement en n'accordant aux femmes que la moitié de la compensation à laquelle elles ont droit, en les privant des bénéfices et en refusant leur rétroactivité de deux ans, et ce sans véritable égalité dans l'échelle des salaires.

Quand le gouvernement cessera-t-il cette mise en scène et paiera-t-il aux femmes de la Fonction publique ce qu'elles méritent depuis longtemps?

[Traduction]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député sait certainement que le président du Conseil du Trésor a annoncé un paiement rétroactif de 317 millions, ce qui représente une moyenne de 4 900 dollars par personne.

Il y a un montant de 76 millions par année qui sera payé par le gouvernement en reconnaissance de ses responsabilités dans le domaine de l'équité en matière salariale. Nous estimons que c'est une décision honnête et généreuse. Nous sommes d'avis qu'elle confirme les responsabilités que nous avons acceptées, en 1985, lorsque le comité syndical-patronal a été constitué.

Je pense que ce qu'a fait mon collègue du Conseil du Trésor constitue une juste réponse.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. De toute évidence, le ministre des Finances ne sait pas que le commissaire aux droits de la personne n'est pas d'accord avec lui. Il estime que ces employés ne reçoivent que la moitié de ce qu'ils méritent, que des paiements d'égalisation ne signifient pas équité salariale, et que seuls des ajustements de salaire peuvent conduire à l'équité salariale. Il estime également qu'on leur refuse des avantages et que c'est un plan qui est très loin de répondre aux plaintes déposées à la Commission des droits de la personne depuis 1983-1984, au nom de 70 000 employés. Le gouvernement va-t-il arrêter de faire de l'obstruction, de se camoufler derrière des points techniques, de tenter d'acheter les gens pour les faire renoncer à leurs droits, et leur donner enfin l'argent qu'ils méritent.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai du mal à comprendre l'attitude que vient d'exprimer la députée.

Lorsque nous avons pris le pouvoir, nous avons reconnu qu'il y avait un problème qui persistait et s'envenimait depuis des années, par la faute du gouvernement du parti qu'elle représente.

En 1985, nous avons constitué un comité syndical-patronal. Nous avons décidé que les paiements seraient rétroactifs à 1985. Soixante-dix mille fonctionnaires en bénéficieront. Je sais que le président de la Commission des droits de la personne a été en contact avec le prési-